



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bordeaux, le 01 JUIN 2026

Secrétariat général - DOSAP

Affaire suivie par :

Yasmina LAHLOU

Adjointe DOSAP - Référente académique
chargée des relations avec les associations
et les partenariats

Mél : assos.agrement@ac-bordeaux.fr

Jean-Marc Huart

Recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine

Recteur de l'académie de Bordeaux

Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et les chefs d'établissement
du 2nd degré de l'enseignement public

Mesdames et Messieurs les directrices et les directeurs
d'école du 1^{er} degré de l'enseignement public

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie, directeurs
académiques des services de l'Education nationale

Objet : Cartographie des associations éducatives complémentaires à l'enseignement public agréées au sein de l'académie de Bordeaux

Véritables partenaires de l'Ecole, des associations peuvent proposer des activités éducatives complémentaires aux enseignements pendant et hors temps scolaire, dans le respect des projets d'école et d'établissement. Leurs interventions s'inscrivent dans un cadre légal clairement établi, impliquant un agrément national ou académique.

Aujourd'hui, au sein de notre académie, ce sont 72 associations qui sont agréées pour une durée de 5 ans sur différentes thématiques, mettant ainsi à disposition des établissements, une offre riche et diversifiée.

Pour vous permettre d'identifier plus facilement le partenaire avec le projet répondant de la manière la plus adaptée à votre besoin, tout en valorisant les projets portés par les associations agréées au sein de notre académie, une cartographie des associations agréées a été développée.

Cet outil, désormais disponible sur le site Internet de l'académie : <http://u.osmfr.org/m/1290466>, permet une recherche soit par département d'intervention, soit par thématique. Une fois l'association identifiée, l'outil vous donne accès aux informations relatives à l'association et à ses contacts. La cartographie sera alimentée par les associations agréées au niveau national et intervenant sur nos territoires.

Dans un contexte qui exige de rester vigilant vis-à-vis des intervenants extérieurs au sein des établissements scolaires, la procédure d'agrément permet de vérifier le caractère d'intérêt général et non lucratif de l'association, qui doit également présenter un mode de fonctionnement démocratique, garantir la transparence financière et souscrire au contrat d'engagement républicain.

S'agissant du projet porté par l'association, la qualité des intervenants, les activités proposées, leur compatibilité avec les activités du service public de l'éducation, leur complémentarité avec les instructions et les programmes d'enseignement, ainsi que leur respect des principes de laïcité et d'ouverture à tous sans discrimination, font l'objet d'un examen approfondi. Enfin, le coût des actions proposées doit rester raisonnable.

Au titre des relations avec les associations et les partenariats agréés, l'académie de Bordeaux dispose d'une référente académique, Mme Lahlou Yasmina, chargée de coordonner les questions liées aux partenariats avec les associations. Pour développer des outils organisant la procédure de délivrance ainsi qu'une doctrine académique en la matière, elle s'appuie sur l'ensemble des acteurs (académiques et départementaux).

A cet effet, l'onglet du site Internet de l'académie a été enrichi : <https://www.ac-bordeaux.fr/les-associations-educatives-complementaires-de-l-enseignement-public-126647>.

Au-delà des informations générales relatives aux agréments, il met également à disposition des associations souhaitant être agréées, un memento coconstruit avec la direction régionale académique à la jeunesse, l'engagement et au sport. Il précise l'ensemble de la procédure et ses attendus aux associations.

Pour renforcer les alliances éducatives, je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour contribuer à cet axe du projet académique 2026-2030, et ainsi développer des projets pédagogiques ouverts sur l'ensemble des territoires, en vous appuyant sur cette cartographie des associations agréées au sein de notre académie.

